



SÉANCE DU 22 JUIN 2026

Présents : Monsieur le Président Benjamin MOUTET ; Mesdames Anne Marie CAMGRAND, Danièle CAZALIS, Pierrette DOMBLIDES, Claire Lise LAFOURCADE, Jeanne LAMAZERE, Audrey LARRERE, Isabelle RODRIGUES ; Messieurs Jérôme CLEMENCEAU, Etienne FONS, Jean Claude GAHAT, Stéphane PINARD, Guy PIOVESANA, Michel POUQUET.

Absent excusé : Monsieur Cédric PERRIN.

Ont donné pouvoir : Madame Valérie DESTAINVILLE à Madame Pierrette DOMBLIDES, Monsieur Lionel MORNAY à Monsieur Jérôme CLEMENCEAU.

26-29 : SECOURS

Considérant la situation difficile dans laquelle elles se trouvent, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'accorder une aide financière aux personnes suivantes :

Bénéficiaires	Type d'aide	Montant	Modalités
10 jeunes accompagnés par l'OGFA	Aides aux vacances	80€ par personne	800€ versement direct à l'OGFA
C J	Aides aux vacances	100€	Séjour Moto Cross : DENUIT Mathéo Versement direct à la Ligue Enseignement des Landes
A W	Subsistance	30€	Versement bénéficiaire

Ainsi fait et délibéré à Orthez,
le 22 juin 2026




Le Maire d'Orthez/Ste Suzanne
Président du CCAS
Benjamin MOUTET